

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC607

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 29

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Deux membres de l'autorité sont représentants des usagers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons garantir une représentation des usagers au sein de l'ARCOM. Nous souhaitons ainsi confier l'exercice de la mission de régulation des contenus audiovisuels aux citoyens par souci de transparence et de démocratie.